

DEC172991DR07

Décision portant nomination de Mme Bernadette MARTIN JOUGUET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5256 intitulée « Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon »

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR5256 intitulée « Institut de Recherche sur la Catalyse de Lyon et l'Environnement de Lyon » et nommant **Madame Catherine PINEL-HENRYON** en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5256 ¹ en date du 21/11/2017 ;

Considérant que **Mme Bernadette MARTIN JOUGUET** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS les 16, 17 octobre et 6, 7, 8 novembre 2017**.

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Bernadette MARTIN JOUGUET**, *technicienne*, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein l'UMR5256 intitulée « Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon », à compter du 01 décembre 2017.

Mme Bernadette MARTIN JOUGUET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Bernadette MARTIN JOUGUET** est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 22/11/2017

La directrice de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du partenaire
Université Claude Bernard Lyon 1

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)